

Ce CTL a débuté par l'observation d'une minute de silence pour le décès de Mme Becquet (agent en poste sur Hénin Beaumont)

Le point principal à l'ordre du jour est le **NRP**  
Ce compte rendu est le reflet des discussions avec la Direction.

Nous n'avons pas échappé aux traditionnelles liminaires, pour sa part l'UNSA n'en avait pas car ayant bien souvent déjà marqué son opposition au projet de Nouveau Réseau de Proximité.

**Notre positionnement figure sur notre blog, l'UNSA siégeant à toutes les instances où elle a été élue. Nous n'attendons que des réponses à nos questions.**

Le NRP ne fera pas l'objet d'un vote à ce CTL, pour la direction : ce dossier complexe n'est pas assez finalisé, il y a un volet juridique avec les arrêtés ministériels sur lesquels les syndicats ne peuvent pas voter.

Vote du PV du CTL du 22/11/2020, aucun changement n'a été apporté à ce PV. Il a donc été approuvé.

«Les débats sont ouverts»

Avril 2020 : vote sur l'ensemble du projet ou point par point du projet

La carte fin 2023 devrait être stabilisée jusqu'en 2026.

Il n'y a pas de date précise d'adoption du projet mais les opérations doivent se réaliser avec le BIL pour les travaux. Plutôt le calendrier des travaux sera arrêté, plutôt le NRP se mettra en place.

Le numéraire chez les buralistes du 62 : 222 buralistes ont signé une convention. Le buraliste ne sera pas un point de contact.

Cela lève le problème des bons de secours : pour Avion il y aura maintien d'une caisse dépense.

Dans l'avenir, les bons de secours seront donnés avec en cartes prépayées, via peut-être les assistantes sociales, carte vierge à activer mais pour le moment, il y a là un problème juridique et financier. Les caisses restent exceptionnelles et que dans ce cas de figure.

l'UNSA a pris la parole pour défendre le maintien des trésoreries de la communauté de commune d'Osartis-Marquion. La commune de Vitry en Artois ayant voté par 2 fois des motions contre la fermeture des trésoreries de leur réseau (Vitry, Marquion, Vimy), dont la dernière fois aux dates du 11 au 13 décembre. Nous avons lu le message qui nous a été envoyé par le Maire de Vitry :

*La nouvelle version de Monsieur le Directeur départemental des Finances Publiques est loin de nous satisfaire, avec le maintien des fermetures des trésoreries de Vitry en Artois et de Marquion. Lors de la séance plénière du Conseil communautaire du vendredi 13 décembre 2019 et du Conseil municipal du vendredi 20 décembre 2019, j'ai demandé à l'ensemble de mes collègues élus de reprendre une délibération s'opposant à cette décision unilatérale.*

*Par ailleurs, lors de la cérémonie des vœux de notre commune de Vitry en Artois du vendredi 10 janvier 2020, notre Directeur Général des Services, Eric GIRAUD, a exprimé publiquement notre désaccord, en ces termes : « la suppression des trésoreries, ça n'est pas simplement la fermeture d'un guichet, c'est une intelligence locale que l'on nous supprime ».*

La réponse a été cinglante : « Ce ne sont pas les élus qui décident de l'organisation de l'État et ni eux qui vont donner le budget ». L'UNSA retransmettra cette réponse !

La direction reprendra contact avec les élus après les élections.

La partie « conseil » évolue, elle est présentée comme un renforcement de nos missions.

les points de contact :

La Direction annonce que l'accueil en trésorerie n'est pas assez compétent en matière d'IR et suggère une formation complète regroupant l'assiette et la partie SPL... Tollé des représentants du personnel ! Car nos agents d'accueil sont déjà formés avec l'accueil commun !! **Manque de connaissance du réseau de notre Directeur.**

Mme LE FLAO reprend que cette formation sera surtout à destination des nouveaux !! Bien essayé.

Les accueils de proximité pourront se situer dans des locaux offerts par la Mairie. A minima 2 jours 1/2 par semaine, cela pourra faire l'objet d'une discussion avec les Maires. Sinon ce sera dans les Espaces France Service (1 par canton , 39 dans le 62) (Pour info : on ne dit plus Maison France Services mais Espaces car en abrégé MFS ça fait Mes Fesses!!!!)

Il est possible également qu'un accueil se situe dans un SGC selon les locaux disponibles.

**En gros, on en sait pas trop où ils vont se trouver !!!**

C'est un agent DGFIP qui sera dans les points de contact, c'est-à-dire à l'accueil de proximité.

Les SGC n'ont pas vocation à faire de l'accueil.

Les conseillers aux décideurs locaux CDL: (ce qui est envisagé et souhaité par la direction)

- seront situés dans les locaux de l'intercommunalité
- ils sont seuls mais peuvent éventuellement être étoffés suivant les besoins des ordonnateurs
- ne sera pas coupé du SGC et ne doivent pas l'être
- le pilotage des conseillers est effectué en Direction

risques soulevés :

- les chefs des SGC et les conseillers risquent d'être en incohérence : cela fera l'objet d'un GT
- le CDL ne doit pas oublier la partie compta dans ses démarches de conseil

### **La mobilité forcée :**

- les agents seront reclassés dans la commune d'implantation (théoriquement) .
- Dans le cas de fermeture de trésorerie : il y aura nécessité d'accompagner les agents pour les retrouver au plus près de leur domicile ou dans un point de contact (suivant l'appétence de l'agent)  
Il devra y avoir une discussion claire avec les RH pour une affectation au plus proche du domicile.
- Quid des agents qui font la partie « fiscale » dans les trésoreries : il bénéficiera de la même priorité que pour ses collègues.
  - En cas de fusion au 1<sup>er</sup> janvier 202N , si une personne ne suit pas la mission elle se retrouvera **ALD de janvier à Septembre en attendant la mutation locale avec une priorité.**

La direction doit mettre au clair toute cette partie grâce notamment au GT RH.

*L'UNSA s'engage à suivre, appuyer tous les collègues qui la sollicitera*

Mutations intermédiaires (possibilité de faire un mouvement local entre les mouvements locaux en cas de restructuration) : La Direction n'a rien prévu pour le moment. **Et n'a pas l'air d'y être favorable.** Notre directeur attend de voir comment Bercy procède en nationale pour procéder de la même manière !! Donc sûrement pas de mutation intermédiaire si Bercy n'en pratique pas !!!  
**Or, c'est une décision qui peut être prise qu'en local, c'est prévu, c'est de la décision du ddfip !**

### **Saint Pol sur Ternoise :**

1 antenne : pour l'instant il est prévu de maintenir 2 agents d'accueil en front office ainsi que 2 en accueil supplétifs. L'antenne du SIP de St Pol aurait une mission foncière

L'antenne de St Pol est une antenne à vocation pérenne, elle devrait être inscrite au TAGERFIP.

La mission fiscale partira à Arras.

**La structure EDR figurant sur la carte du NRP est supprimée...**

l'UNSA a demandé la mise en place de travail à distance pour les collègues désirant rester sur place.  
Le Directeur n'y est pas opposé du fait que les locaux existent. Ça pourra se faire en fonction des capacités professionnelles et de la capacité à travailler seul du candidat.

Transfert du CH de Lens à Lievin : n'aura pas vocation à faire de l'accueil.

La TM de Liévin ira au SGC de Lens.

### **l'ESI de St Omer :**

tous les agents de ce service (16 personnes) bénéficieront de la priorité pour restructuration.

Rappel de la hiérarchie des priorités pour restructuration :

1 suivre la mission (priorité refusée dans les cas de l'ESI St Omer)

2 rejoindre le 62

→ participation au mouvement local

→ priorité sur les emplois vacants

cela amène un sujet d'ordre budgétaire pour la Direction. Avec 42 suppressions d'emploi sur 2020, la ddfip 62 ne pourra accueillir les 16 agents de l'ESI. Le directeur doit rencontrer le responsable de l'ESI et le DRFIP du Nord à ce sujet.

La DDFIP regardera les situations individuelles

#### Le contrôle fiscal :

Il est concerné par des éléments de réorganisation, il est le premier impacté avec des transferts de service dès le 1<sup>er</sup> septembre 2020, avec le transfert du PCE, de la BDV et du PCRCP de Béthune vers Bruay La Buisnière.

Afin de limiter ces transferts, une OS a proposé que la DIRCOFI de Béthune parte !!! Nos collègues de DIRCOFI apprécieront cette proposition.

**L'UNSA est contre, nous défendons tous les agents. Et nous ne pratiquons pas la politique du chacun pour soi.**

Se pose le problème pour les agents du SIE d'Hénin qui rejoint le SIE de Lens, or le SIE d'Hénin est lié au PCE d'Arras et celui de Lens au PCE de Béthune. Alors que maintenant les SIE travaillent en alpha (obligation nationale) comment vont-ils faire pour distinguer les entreprises qui dépendent soit du PCE d'Arras soit du PCE de Lens ??

Pour le moment la direction ne souhaite pas un redécoupage de la carte. Comment les collègues vont-ils pouvoir gérer ça ? Quelle incidence en terme de travail supplémentaire ?

**A noter le maintien de l'antenne du PCE de Béthune sur Lens, c'est une excellente nouvelle pour les collègues.**

#### Les SFACT :

le sujet n'est pas une priorité pour notre Directeur, car le NRP demande déjà beaucoup de changement et de temps, mais il n'est pas inenvisageable de créer des SFACT, il prendra peut-être contact avec les élus après les élections.

#### Les groupes de travail :

\* Ressources humaines :

- l'indemnitaire (en vue des restructurations)
- suivre la mission règles de priorité
- contacter les agents
- création des nouveaux services, combien d'agents dans ses services ?
- travail à distance

\* SPL :

SGC (hélios) paramètre et pilotage  
dépense/recette et organisation  
conseiller aux décideurs locaux

- périmètre avec SGC
- liaison avec DGFIP
- travail à distance/télétravail

\* Budget, logistique et immobilier :

- les nouveaux services, travail par site : réflexion sur les nouvelles installations
- les postes de travail

- informatique : accueil de proximité, poste en visioconférence
- gestion des archives

\*Accueil des publics :

accueil de proximité, points de contact, qui ? Agents DGFIP ?

Quel service, liaison avec les MFS

accueil grand site : réflexion pour répartir mieux l'accueil

accueil sur rdv : + de locaux

questions diverses :

Les questions diverses n'ont pas manqué et nous avons assisté à un ballet de « très bonne question », « nous vous apporterons les réponses plus tard », « ça ne dépend pas de nous »

CAP liste d'aptitude ? Info plus tard ...

Point sur les ruptures conventionnelles ? On attend la centrale

Point sur les départs en retraite ? Pffff on sait pas trop ...

Bref, vous l'avez bien compris, après une certaine heure, nous n'avons plus de semblant de réponse .  
D'ailleurs, le « respect » a été abordé dans ce CTL, et nous pensons, que rester jusqu'à la fin des questions diverses est un minimum .

